



## Rapprochement de conjoint un peu "spécial"

Par **Luce Rhoden**, le **19/07/2017** à **12:02**

Bonjour,

Je fais appel au forum car je ne sais plus vraiment où donner de la tête.

Mon conjoint (PACS) et moi-même vivons sur Feurs, mais nous travaillons à Lyon (70-80 km). Dernièrement, la société a pu muter mon conjoint plus près de notre logement.

Nous bénéficions d'un véhicule de société, et faisons jusqu'à maintenant les trajets à deux avec ce véhicule.

Aujourd'hui, mon emploi étant toujours sur Lyon, je ne peux faire les trajets seule (absence de véhicule et impossibilité au vue de nos salaires d'engager 400 euros de frais/mois minimum pour essence, péages, etc).

J'ai donc demandé une rupture conventionnelle, qui m'a été refusée.

De ce fait, j'aurais aimé voir pour une démission pour rapprochement de conjoint. Nous remplissons les conditions du "lieu de résidence commun" et de la "mutation de l'un des deux conjoints". Néanmoins, nous ne déménageons pas du fait de ladite mutation...

Une connaissance du pôle emploi (récemment embauchée...) me dit que c'est tout de même jouable, mais de mon côté j'ai de sérieux doutes : j'habitais auparavant sur Feurs et travaillais sur Lyon, j'ai bien peur que le fait que mon conjoint soit muté sans changement d'adresse me bloque. De plus, nous sommes pacsés depuis depuis début d'année (au dela de la limite des deux mois, donc) et j'ai quitté Lyon pour le rejoindre il y a 4 mois déjà. Nous ne nous attendions pas à un tel retournement de situation...

Quelqu'un peut-il me renseigner?

Vous remerciant par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **P.M.**, le **19/07/2017** à **12:06**

Bonjour,

Il serait prudent de questionner Pôle Emploi en exposant la situation d'une manière précise par écrit éventuellement par leur site internet...